



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

lait

Question écrite n° 86941

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la rémunération des producteurs de lait. Il souhaiterait connaître les actions qu'il mène en faveur d'une meilleure rémunération des producteurs.

### Texte de la réponse

Au cours des dernières semaines, d'importants désaccords entre les producteurs de lait et leurs acheteurs ont impacté les négociations relatives aux indicateurs de tendance des prix du lait. Les différents acteurs de la filière laitière ont toutefois rejoint la table des négociations et sont parvenus à un accord le 18 août 2010. Cet accord prévoit une augmentation des indicateurs de tendance des prix du lait payé aux producteurs en 2010, par rapport à l'année 2009. Les partenaires présents ont d'ores et déjà convenu, pour l'année 2011, de mettre en place un indicateur de compétitivité permettant de tenir compte de l'écart entre le prix du lait en France et en Allemagne. Le Gouvernement salue cet accord car il est essentiel d'assurer aux producteurs des prix rémunérateurs et stables tout en développant la compétitivité de toute la filière. En outre, le Gouvernement travaille aux plans communautaire et national pour renforcer la filière laitière et la préparer à la suppression du régime des quotas laitiers prévue à l'horizon 2015. Ainsi, après le retournement des marchés laitiers au second semestre 2008 et début 2009, un groupe à haut niveau sur le lait a été instauré au niveau communautaire en octobre 2009, afin de proposer des perspectives à moyen terme pour la filière. Au terme de réunions mensuelles, ce groupe a rendu le 15 juin dernier un rapport comportant sept recommandations. Le commissaire à l'agriculture, M. Dacian Cioloș, a indiqué lors du dernier conseil agriculture du 12 juillet 2010 que certaines recommandations du groupe à haut niveau, concernant notamment la possibilité, pour les États membres, de rendre obligatoires des contrats écrits, le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs de lait et le rôle des interprofessions, feraient l'objet de propositions législatives présentées par la Commission fin 2010. Avec son homologue allemande, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a adressé une lettre commune en ce sens à M. Cioloș et à Joaquín Almunia, vice-président de la Commission européenne, chargé de la politique de concurrence. Par ailleurs, au plan national, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a été promulguée le 28 juillet 2010. Elle a en particulier pour objectif de stabiliser le revenu des agriculteurs, notamment grâce à des contrats écrits et de renforcer les interprofessions. Les relations commerciales entre les agriculteurs, les industriels et les distributeurs seront également rééquilibrées par le renforcement du rôle de l'Observatoire des prix et des marges. Cette transparence accrue et ce rééquilibrage des relations tout au long de la filière permettront de renforcer les différents acteurs. Ces dispositions ne peuvent être dissociées, comme cela a déjà été indiqué à de maintes reprises par les autorités françaises, de mécanismes de régulation des marchés permettant de prévenir et de gérer les crises qui seront défendus dans le cadre de la préparation de la politique agricole commune (PAC) de l'après-2013. Enfin, le Gouvernement présentera à l'automne, avec l'ensemble des acteurs, un plan de développement pour renforcer la compétitivité de la filière laitière française.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86941

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2010, page 9402

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2010, page 10542